

À Paris, le 11 avril 2019

OBJET : Relevé de décisions de la séance du 10 avril 2019

Réunie le 10 mars 2019, la Commission Juridique et de Discipline de la LNB a rendu les décisions suivantes :

Affaire 40 – Monsieur JOSEPH (PARIS BASKETBALL)

Rencontre de PRO B ROUEN METROPOLE BASKET / PARIS BASKETBALL du 29 mars 2019 :

- Actes, gestes ou paroles contraires à la discipline du jeu et/ou relevant d'un comportement antisportif perpétrés sur et/ou autour de l'aire de jeu, avant, pendant ou après une rencontre officielle ou toute activité organisée par la LNB (cf. article 10 section 2 des règles de discipline).

- **Deux (2) matches fermes de suspension ainsi qu'un (1) match de suspension avec sursis.**

La suspension entre en vigueur sur les rencontres suivantes :

- **J25 PRO B : PARIS / VICHY (déjà purgée, du fait de la suspension à titre conservatoire résultant de la faute disqualifiante avec rapport prononcée contre M. JOSEPH le 29 mars 2019),**

- **J26 PRO B : DENAIN / PARIS du 12 avril 2019.**

Affaire 41 – Monsieur MONCEAU (ROUEN METROPOLE BASKET)

Rencontre de PRO B ROUEN METROPOLE BASKET / PARIS BASKETBALL du 29 mars 2019 :

- Actes, gestes ou paroles contraires à la discipline du jeu et/ou relevant d'un comportement antisportif perpétrés sur et/ou autour de l'aire de jeu, avant, pendant ou après une rencontre officielle ou toute activité organisée par la LNB (cf. article 10 section 2 des règles de discipline).

- **Deux (2) matches fermes de suspension ainsi qu'un (1) match de suspension avec sursis.**

La suspension entre en vigueur sur les rencontres suivantes :

- **J25 PRO B : NANTES / ROUEN (déjà purgée, du fait de la suspension à titre conservatoire résultant de la faute disqualifiante avec rapport prononcée contre M. MONCEAU le 29 mars 2019),**

- **J26 PRO B : ROUEN / NANCY du 12 avril 2019.**

Affaire 42 – ADA BLOIS

Rencontre de PRO B GRIES OBERHOFFEN / BLOIS du 8 février 2019 (J24 – PRO B) :

- Manquement aux dispositions de l'Article 321 des règlements de la LNB « *Inscription obligatoire de dix joueurs sur la feuille de marque* ».

- **une amende de deux cent cinquante (250) euros.**

Affaire 43 – CBC CAEN

Rencontre de PRO B AIX MAURIENNE / CBC CAEN du 29 mars 2019 (J24 – PRO B) :

- Manquement aux dispositions de l'Article 321 des règlements de la LNB « *Inscription obligatoire de dix joueurs sur la feuille de marque* ».

- **une amende de deux cent cinquante (250) euros.**